



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, 3 MARS.

Le chemin de fer de Linz à Gmünden, en Autriche, est ouvert depuis le mois d'avril dernier, et de mois en mois, le passage de voyageurs et le transport de marchandises a été en augmentant. On a transporté en sel et autres denrées 500,000 quintaux, et le nombre de passagers a été de 74,700. La recette s'est élevée pendant le premier semestre à 10,000 florins.

Le chef de brigands Joseph Schubri, également connu sous le nom de Joseph Paul, s'est retiré avec seize hommes de sa bande dans les environs du Bannat. Après avoir traversé le fleuve qui l'en séparait, il a eu soin de détruire l'embarcation qui l'avait transporté d'une rive à l'autre pour échapper plus sûrement aux poursuites dont il est l'objet.

(Gaz. d'état de Prusse.)

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 5 MARS.

Le chancelier de l'échiquier a introduit hier à la chambre des communes le bill sur l'abolition de la taxe de l'église. Sir Robert Peel et d'autres membres conservateurs, ainsi qu'un membre qui appuie généralement le gouvernement, ont exprimé leur désapprobation pour cette mesure la trouvant tout à la fois impolitique et injuste. M. Hume et ses adhérents radicaux l'ont accueillie avec acclamation, toutefois ils désiraient que ceux qui ont prêté leurs capitaux aux paroisses sous la garantie de cette taxe, seraient remboursés sur son produit.

Il vient de mourir lundi dernier à Windsor, dans Peacock Street, un nommé M. Baker, dans un âge très avancé. Cet homme avait passé toute sa vie dans une chaumière située dans cette rue; il achetait ordinairement lui-même ses provisions qu'il choisissait parmi celles d'une qualité inférieure et qu'il lui coûtait le meilleur marché possible. On croyait généralement qu'il était assez riche; mais cependant à l'ouverture de son testament, on fut fort étonné d'apprendre qu'il laissait la somme énorme de 90,000 liv. st. (2,350,000 fr.)

— André Bowdel, le grand roi de la race des bohémiens, est mort à Londres, à l'âge de 99 ans. Sa cour se composait d'un vieil âne, d'un violon de deux concubines, de 12 enfants, et d'un sien neveu; on pourvoyait à ses besoins par des aumônes et des emprunts forcés. Ses compatriotes l'ont fait inhumer comme un prince.

FRANCE. — PARIS, 6 MARS.

La discussion du projet de loi de disjonction n'était pas terminée aujourd'hui au départ du courrier. MM. Beryer, Guizot et de Salvandy, avaient successivement pris la parole.

— La vigilance de la police qu'avait mise aux aguets la capture de Champion est tenue en haleine par des renseignements venus du dehors, qui ont d'étranges analogies avec sa première découverte.

Une visite soudaine au domicile d'un nommé Delpéau, à Bruxelles, a valu la saisie d'une machine infernale d'un genre nouveau. Cette machine consistait en une tonne divisée en 8 compartiments formant chacun une batterie. Il résulte des papiers trouvés chez ce Delpéau qui a pris la fuite du côté d'Anvers, qu'il était porteur d'un passeport délivré dans le département d'Eure et Loire et où il prenait la qualité d'homme de lettres.

LES CHANTEURS TYROLIENS.

On se rappelle, sans doute, avoir vu sur le théâtre de Liège trois artistes tyroliens, chanteurs et danseurs tout à la fois. Ils n'obtinrent chez nous aucun succès, leur présence sur notre scène fut même regardée comme une espèce de mystification; il n'y a qu'heur et malheur dans ce monde. Eh bien voilà que ces pauvres tyroliens font fureur à Paris; ils vont même à la cour, et s'y font applaudir. Le Journal des Débats parlait hier fort longuement de leur talent; il raconte aussi l'histoire de Schlogel, le plus âgé de ces artistes, qui a eu bon nombre d'aventures surprenantes; il paraît que les femmes du sultan furent si charmées des chants montagnards que le Grand Seigneur en devint jaloux. Le Journal des Débats continue en ces termes:

Schlogel vit bien qu'il n'y avait rien à faire dans un pays où les maris étaient jaloux même d'une chanson, et il revint dans sa patrie, c'est-à-dire de Constantinople à Inspruck, résolu de s'y établir et d'y gagner obscurément sa vie dans quelque métier. Mais au bout de deux ou trois mois, l'écho de ses montagnes le réveilla; le démon de la musique ranima dans son âme celui des voyages. Franz reprit sa guitare. Après avoir perdu son temps et sa peine dans l'ancien monde, Franz se dit, le malheureux! qu'il y avait quelque chose à gagner dans le nouveau; et le voilà sur la route du Hayre, avec son neveu Léonhard et Babet, sa belle-fille, semant sur son chemin et dans les villes qu'il traverse en courant, toutes les mélodies de son pays natal, d'admirables trios, de vives et langoureuses tyroliennes, une profusion de notes brillantes comme les pétales de la rosée dans ses montagnes.

En ce moment, Schlogel est à Paris, où il passera quelques jours. Il a

Nous apprenons en outre qu'un autre machine infernale, construite sur le plan primitif de celle de Fieschi, et tombée pareillement aux mains des agents de la police de Darmstadt. On a, dit-on, arrêté l'Allemand qui en était le détenteur. C'était un poète nommé Prell, qui s'est coupé le cou avec des fragments de bouteille, trompant ainsi, comme Champion, la surveillance de ses gardiens. (Correspondance.)

— Le Journal des Débats après avoir donné des détails sur les chemins de fer belges, ajoute ce qui suit.

Lorsque les chemins de fer du gouvernement belge seront terminés, et ce sera en 1838, la Belgique sera rattachée à la Prusse par une ligne dirigée vers Cologne, et à la France par deux lignes, l'une dans la direction de Valenciennes par Mons, l'autre tracée vers Lille par Gand et Courtrai. La Belgique gravite naturellement vers l'alliance française et ses sympathies l'y portent; l'intérêt de ses libertés le lui commande, et nous n'aurons pas de peine à la lier étroitement à nous pour son plus grand avantage comme pour le nôtre; si nous saisissons la main qu'elle nous présente, c'est-à-dire si nous nous déterminons à exécuter le beau chemin de fer de Paris à Lille avec embranchement sur Valenciennes, qui, à tant d'autres égards, serait une entreprise des plus profitables au pays et à l'Etat. En hésitant plus longtemps, aujourd'hui que les études sont terminées et que les capitaux ne manqueraient pas, nous pousserions forcément la Belgique dans la ligue allemande.

Les chemins de fer dont ce jeune gouvernement vient de doter ses provinces, et qui peuvent être pour nous, tourneraient contre nous sous le rapport politique tout comme sous le rapport commercial; car si les lignes de Mons et de Gand s'arrêtent à notre frontière sans que nous les prolongions vers Paris, il est clair qu'en cas de guerre européenne, éventuellement qui est loin de nous sans doute, mais qu'il faut toujours prévoir, ce serait deux têtes de ponts pour l'étranger d'outre-Rhin sur notre territoire.

— Le mouvement de S. A. R. l'infant don Sébastien sur Lecumbert et d'Uzama a obligé le général Saarsfeld à abandonner la ligne de Volcarlos à Pampelune, et de concentrer ses troupes sur Pampelune après avoir détruit tous les forts construits à grands frais.

Le typhus s'est déclaré à Saint-Sébastien et à Bilbao. (Gazette.)

— Les mœurs anglaises sont peu connues à Cambrai; mais si l'on n'y voit point de maris vendre leurs femmes, il s'en trouve qui les répudient d'une manière toute aimable. On nous assure qu'un de nos concitoyens a considérablement distendu le Pétroit lien conjugal. Un sien ami, devant partir pour Paris, lui dit un jour: tu as depuis huit ans la même femme, tu dois me la céder. — Volontiers. — Je pars dans trois jours, ainsi fais les apprêts. On ne sait si le congé fut agréé de la femme, mais ce qui est certain, c'est que le mari a fait lui-même les paquets, enserré les hardes dans une malle, et jusqu'aujourd'hui il est, par anticipation, en pleine jouissance de veuvage. (Feuille de Cambrai.)

Bulletin de la bourse du 6 mars. — Quoique les affaires fussent aussi restreintes que possible, le 3 p. c. français s'est aujourd'hui beaucoup mieux tenu que dans la bourse de samedi; mais il y a eu un si petit nombre de transaction que les cours du 3 p. c. n'ont presque point varié.

Les fonds espagnols se sont bien tenus, il y a même eu de l'amélioration dans les cours, on a coté 26 1/4. Cette faveur a été attribuée à l'article du Journal des Débats qui engage le gouvernement de la reine Christine à prendre de vigoureuses mesures contre don

été appelé à la cour, où il a dû être frappé de la différence de nos mœurs avec celles des Turcs; car il y est entré sans escorte, et de très-grandes dames lui ont adressé la parole avec beaucoup de bonne grâce. Du reste, Schlogel a paru plaire à LL. MM. et à LL. AA. RR. Ce qui a surtout frappé l'auguste auditoire, c'est le procédé inventé par ce chanteur pour obtenir en musique ce que la perspective produit dans la peinture, un effet de lointain. Souvent, dans les montagnes du Tyrol, deux simples bergers, arrêtés à une grande distance l'un de l'autre, se provoquent de la voix et se répondent avec une admirable justesse. Ces magnifiques duos entre chanteurs qu'une demi-lieue sépare quelquefois, ces concerts qui ont pour témoin le désert et les cieux, et pour échos les mille voix sonores de la montagne, sont une de ces merveilles que les amateurs de musique doivent aller chercher dans le pays même, à moins qu'ils ne préfèrent entendre Franz Schlogel. Schlogel exécute à lui seul le duo des montagnards tyroliens. Placé derrière un paravent, il chante; le berger est près de vous, vous voyez son chien et son troupeau. Puis tout-à-coup Franz plonge sa tête dans une couverture roulée en forme de cylindre, et il répète, en donnant tout ce qu'il a de voix dans le cœur et de souffle dans la poitrine, les derniers versets de sa cantilène. A ce moment, vous avez l'idée d'un éloignement prodigieux; il y a plusieurs milles de prairies verdoyantes et fleuries, d'espace attentif, de forêts silencieuses, entre le chanteur et vous. Il n'est pas possible de pousser l'illusion plus loin. Ne faites donc pas le voyage du Tyrol, vous qui voulez prendre sur le fait la musique et la poésie de ces montagnes; mais allez rue Croix-des-Petits-Champs, n° 42, chez Franz Schlogel. En moins de rien, il vous transportera au plus fort de cette poésie primitive, il vous plongera dans

Carlos. On était du reste sans aucune nouvelle du théâtre de la guerre. Les fonds belges se sont soutenus, les banques de la Belgique étaient à 1,420.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 6 MARS.

Par arrêté royal, le collège du district électoral d'Alost est convoqué pour le 28 du mois prochain, à l'effet de désigner un sénateur, en remplacement de M. le comte de Robiano d'Ostrignies (Eugène), décédé.

— M. Juvénel, graveur du roi à Bruxelles, s'offre à confectionner le sceau des communes pour le prix de 10 frs. Les communes qui désireraient l'en charger pourront faire connaître leur intention par la voie administrative.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

Séance du 5 mars. — M. Nothomb a donné les explications suivantes sur le chemin de fer:

Les sommes dépensées ou engagées s'élèvent à 14,136,017 fr.

M. Dabus: Jusqu'à quelle époque?

M. le ministre des travaux publics: Jusqu'au 1er janvier 1837.

Cette somme de 14,136,017 fr. est engagée ou a été dépensée pour les objets suivants:

Il y a des sections achevées et des sections en construction ou à l'étude.

Trois sections sont achevées: ce sont les sections de Malines à Bruxelles, de Malines à Anvers, et de Malines à Termonde.

Six sections sont en constructions; ce sont les sections de Louvain à Tirlemont, de Tirlemont à Waremme, de Malines à Louvain, de Termonde à Gand, de Waremme à Anvers, près de Liège, de Gand à Bruges.

Cinq sections sont à l'étude; ce sont les sections de Bruxelles à Mons par Tubise, d'Anvers à la Meuse, de Liège à Verviers, de Bruges à Ostende, et de Verviers à la frontière de Prusse.

Les opérations préparatoires sont achevées sur plusieurs de ces sections.

Il a été dépensé:

Pour les trois sections achevées, 5,131,631 fr.

Pour les six sections en train d'exécution, 6,603,950 fr.

Enfin pour les cinq sections à l'étude, 55,000 fr.

Je n'entrerai pas dans d'autres détails relativement aux six sections en train d'exécution et aux cinq sections qui sont à l'étude. Je m'arrêterai aux trois sections achevées.

J'ai dit que ces trois sections avaient coûté pour la construction de la route proprement dite, 5,131,631 fr.

Nous allons voir ce qu'a coûté chaque section:

La section de Malines à Bruxelles a coûté 1,200,381 fr.

La section de Malines à Anvers a coûté 2,222,817 fr., et la troisième, de Malines à Termonde, a coûté 1,618,435 fr.

Le gouvernement n'a pas pu rigoureusement exproprier ce qu'il lui fallait pour le tracé du chemin de fer; il se trouve qu'il y a plusieurs parties d'emprise qui restent disponibles. Ces parties de terrain appartiennent aujourd'hui au domaine de l'Etat. Ces terrains ont même gagné en valeur, parce que dans beaucoup d'endroits, par le tracé même du chemin de fer, ils peuvent servir à des emplacements de maisons.

On estime que ces excédants d'emprises, si je puis m'exprimer ainsi, pourront, s'ils sont vendus, donner un produit de plus de cent mille fr. de sorte qu'il y a lieu de déduire de la somme de 5,131,631 fr. 5 plus de cent mille fr. pour le produit des terrains à vendre: ce qui réduira peut-être la dépense faite pour les trois sections à 5 millions environ; admettons donc qu'après cette opération, les trois sections ouvertes auront coûté 5 millions, pour la route proprement dite. A cette somme, il faut ajouter une partie des dépenses faites pour le matériel et les stations. Je dis une partie de ces dépenses; en effet la station de Malines est commune: elle sert en même temps aux sections qui se dirigent sur Liège. Il y a aussi dans le matériel une partie qui servira aux sections à ouvrir. Le matériel et les stations ont coûté 1,846,055. On peut évaluer le matériel nécessaire à l'exploitation des trois sections ouvertes à un million; les trois sections ouvertes comprennent le matériel nécessaire à l'exploitation auront donc coûté six millions.

ces ineffables harmonies; car il y a de tout cela dans le sac et dans l'âme de Schlogel.

Un des mérites de Franz, c'est son neveu le danseur. La danse de Léonhard-Paëther est nationale, et sert d'accompagnement aux chansons de Schlogel. On est fort épris, dans notre Paris si blasé, de tout ce qui ressemble à une danse de caractère, sans doute parce que notre danse indigène n'en a aucun. Eh bien! je ne connais pas un danseur qui mérite, sous ce rapport, plus de succès que Léonhard-Paëther. Léonhard danse, ou plutôt il bondit avec la puissance réunie d'une vigueur et d'une légèreté peu communes, et il s'accompagne, en dansant de coups de poing si énergiquement appliqués sur les cuisses et sur ses jambes, et si retentissants, qu'il n'a pas besoin d'un autre orchestre. Or, c'est merveille de voir tout ce qu'un homme, occupé d'autre chose, peut se donner de coups de poing dans un quart d'heure. Léonhard résiste cependant, et jamais son bras ne faiblit, jamais son pied ne trébuche, jamais son oreille ne manque à la mesure que sa main bat si inflexiblement. La jeune Babet danse avec lui, avec une grâce et une simplicité charmantes; et la tempérance de ses mouvements, la modestie de son allure, l'espèce de résignation de toute sa personne au milieu du cercle tracé par l'impétueux montagnard, forme un contraste très curieux et d'un effet très nouveau avec la danse de ce possédé.

Tel est Franz Schlogel et sa famille; il y a par le temps qui court, très peu de chanteurs aussi véritablement inspirés que lui, et j'affirme en outre que les grands coups de pied d'Arnal ne sont pas plus amusants que les coups de poing de Léonhard-Paëther. Dans l'association de Poncle et son neveu, Franz, est le poète et Léonhard le héros!

Nous pouvons maintenant réunir les diverses dépenses dans une récapitulation générale;

Trois sections achevées, 5,431,633 fr.
Six sections en train d'exécution, 6,603,950 fr.
Cinq sections à l'étude, 55,000 fr.
Matériel et stations, 1,848,855 fr.
Ces quatre sommes donnent un total de 13,639,430 fr.

J'ai dit qu'on avait dépensé ou engagé 14,136,148 fr.; la récapitulation que je viens de faire, présente une différence de 496,609 fr.; c'est le montant des dépenses d'entretien, d'exploitation et de perceptions des trois sections ouvertes.

Ces dépenses, comme nous a dit le premier orateur que vous avez entendu, ont été imputées jusqu'aujourd'hui sur les fonds de l'emprunt; elles le seront à l'avenir sur le budget ordinaire des dépenses de l'état.

J'ai déjà eu occasion de faire remarquer qu'il est de l'intérêt du département des travaux publics qu'il en soit ainsi. En effet 496,609 francs ont été prélevés pour l'entretien, l'exploitation et la perception sur les fonds de l'emprunt. Si cette imputation avait été faite sur le budget de l'état, la somme disponible pour la construction serait plus considérable de 496,609, d'un demi-million environ; ainsi sur les 14,137,000 fr. dépensés, il y a un demi-million environ qui a servi à couvrir les frais d'exploitation, d'entretien et de perception. C'est une circonstance qu'il ne faut pas perdre de vue.

Pour répondre directement à l'interpellation que m'a adressée le premier orateur, je dirai que l'occasion de régulariser cette imputation se présentera quand le gouvernement aura besoin de nouveaux crédits; on pourra exercer une sorte de répétition, et faire verser dans la caisse des fonds de construction le demi-million dépensé depuis le 1er mai 1835 jusqu'au 1er janvier 1837, pour l'entretien, l'exploitation et la perception des trois sections achevées. Ainsi, le moyen d'opérer cette rectification se présentera naturellement, si tant est qu'on y tienne, quand le gouvernement demandera de nouveaux crédits. Pour mon compte, dans l'intérêt du chemin de fer, il m'importe seulement qu'on sache que sur les quatorze millions dépensés, un demi-million ne l'a pas été pour construction.

(La fin à demain.)

Dans la séance de ce jour M. Desmaizières au nom de la section centrale a fait un rapport sur plusieurs amendements qui avaient été renvoyés et sur les pièces transmises par M. le ministre de la guerre relatives au service des lits militaires et au service de santé.

M. le rapporteur a déclaré que la section centrale avait reconnu que la nouvelle condition offerte par la compagnie Legrand de céder au gouvernement au jour de l'expiration des 20 années les couchettes en fer moyennant une somme de 325,000 francs présentait quelques avantages sur les conditions primitives, mais qu'elle ne lui semblait pas suffisante pour la faire revenir de sa première décision.

Quant au service de santé, il en est arrivé ce que nous avions prévu et demandé, une commission d'enquête sera instituée, si nous en jugeons par les nombreuses marques d'approbation qui ont accueilli la proposition de la section centrale. Nous ne pouvons nous empêcher ici de faire remarquer de nouveau comment des questions qui se résoudraient toutes seules, si on les laissait suivre leur cours naturel, se compliquent et présentent des difficultés inextricables lorsqu'on veut arrêter leur marche. Dès les premiers moments et lorsque parurent les premières accusations contre ce service, si on avait laissé l'inspecteur-général se disculper ou ceux qui l'attaquaient prouver leurs allégations, deux ministres successifs, une commission d'officiers-généraux et la chambre des représentants n'auraient pas été tour à tour forcés de s'occuper de cette affaire. Espérons que cette leçon ne sera perdue pour personne.

Une longue discussion s'est ensuite engagée sur l'amendement présenté par M. de Mérode, tendant à allouer 51,000 fr. pour indemnités des officiers-généraux pour frais de représentation. MM. Jullien, Brabant et Dumortier se sont opposés à cette allocation, comme n'étant pas nécessaire, la chambre a rejeté l'amendement de M. de Mérode, et a adopté le chiffre de 36,500 fr. porté au budget.

Elle a également rejeté un amendement de M. de Paydt, tendant à allouer aux colonels une indemnité de 1,000 francs pour frais de représentation.

Demain aura lieu la discussion sur les lits de fer et sur le service de santé.

LIÈGE, LE 8 MARS.

La discussion du budget communal touche à son terme. Nous espérons que le conseil portera son attention sur le monument Grétry, et sur la nécessité d'augmenter l'allocation destinée à cet objet. Nous en avons déjà dit quelques mots ces jours derniers; peut être est-il inutile d'y revenir. Nous sommes persuadés que le conseil se montrera jaloux, autant que personne, de voir élever à Grétry un monument digne de lui et digne de la grande cité qui veut tout à la fois prouver son amour pour les arts et sa reconnaissance pour l'homme célèbre qui honore le nom Liégeois. Si l'en était

STRADELLA; GRAND OPÉRA.

Nous avons parlé hier du succès de cet opéra. Voici comment M. Berlioz apprécie le mérite musical de cet ouvrage:

L'auteur de la musique, M. Niedermeyer, était connu par une œuvre gracieuse intitulée le Lac, qui fit pendant long-temps les délices des salons de Paris. Mais entre la composition d'une romance et celle d'un grand opéra en cinq actes, la différence est à peu près la même qu'entre le lac du Bourget, qui inspira à M. de Lamartine son ravissant poème, et la mer Adriatique sur laquelle flotte l'action de Stradella. On pouvait donc craindre que le rancœur de la légère barque n'eût pas la main assez forte pour tenir le gouvernail de ce grand vaisseau qu'on appelle l'Opéra; vaisseau de guerre souvent, vaisseau marchand quelquefois. En commençant sa tâche, le jeune compositeur a sans doute adressé aux vents l'harmonieuse prière d'Horace:

Ventorum que regat pater,
Obstrictis aliis præter yapiça.

car ils lui ont été favorables, et son navire est entré au port sans avaries.

M. Niedermeyer a fait une musique moins remarquable par sa hardiesse et son originalité que par sa clarté soutenue et sa simplicité souvent élégante. Il n'a pas cherché à sortir de son caractère propre ni à produire de l'effet en dehors des facultés que la nature lui a départies, tentative fatale à tant d'autres. Il s'est borné à exprimer ce qu'il sentait, sans ambitionner dans l'art de nouvelles conquêtes,

point ainsi, comme nous l'avons déjà dit, il vaudrait mieux s'abstenir; faire les choses à demi, ce serait nous exposer incessamment aux reproches de ne savoir apprécier ni l'importance des beaux arts, ni l'influence que doivent exercer sur les générations, les honneurs rendus à la mémoire des hommes qui ont valu une gloire nouvelle à la cité, au sein de laquelle ils ont pris naissance. Parmi les modifications que réclame le plan primitif, nous rangerons en première ligne l'emploi du bronze au lieu du fer. Nous avons déjà expliqué pourquoi; c'est qu'à très-peu de distance, si on fait usage de ce dernier métal, le mérite d'exécution de ce travail, quel qu'il soit, cesse d'être apprécié. On dit que le fer peut recevoir la couleur du bronze, cela est vrai; mais le bois peut également recevoir cette couleur, et alors la statue coûterait moins encore. D'ailleurs le fer, revêtu même d'un vernis qui lui donnera l'apparence du bronze, n'aura jamais, il s'en faut, la vigueur de ce dernier métal. L'ouvrage paraîtra inévitablement lourd et mou. La modification réclamée n'exigerait pas une grande dépense pour la ville. Et qu'on y songe, ce n'est point, comme beaucoup d'autres, une dépense permanente; c'est, comme on dit vulgairement, une fois à faire. En matière d'art, il n'y a point de juste-milieu, il faut du convenable, c'est-à-dire du beau, ou bien il faut s'abstenir.

Le conseil communal a décidé hier à huis clos que l'acquisition de la salle de spectacle n'aurait pas lieu. Cette résolution a été prise à la majorité de neuf voix contre huit.

Ont voté pour l'acquisition: MM. Pircol, Lambinon, Lion, Brixhe, Hennequin, Lefebvre, Closset et Fleussa.

Ont voté contre: MM. Bellefroid, Galand, Delexhy, Wa-seige, Despa, Neujean, Koeler, Cox et Constant.

MM. Jamme, Forgeur, Dehasse et Capitaine, n'ont point pris part au vote à cause de leur qualité de parent avec des actionnaires propriétaires de la salle.

Nous apprenons que M. le Dr. Brixhe et quelques autres membres de l'administration communale, ont visité plusieurs terrains convenables à l'établissement du nouveau jardin botanique. Avant de terminer cette importante affaire, l'administration veut s'entourer des renseignements propres à mettre à l'abri de tout reproche, la décision qu'elle croira devoir prendre à ce sujet.

Nous avons parlé hier d'un troisième emplacement pour le jardin botanique. Le terrain dont il s'agit ne longe pas le bord de la Meuse comme nous l'avons dit, il se trouve au contraire, entre le quai et le faubourg St. Léonard.

La ville vient de vendre par adjudication publique, trois mètres 23 centimètres de terrain, situé au pont des Arches, au prix de 733 fr. le mètre. C'est Mme veuve Franco-tte qui est l'adjudicataire.

On lit dans l'Organe général du Commerce et de l'Industrie de Cologne, du 5 mars.

La solution qu'une question préliminaire aussi importante jointe à la décision qu'a obtenue la direction de la société rhénane des chemins de fer, en faveur de la ligne de Cologne à la frontière belge, et qu'a publiée cette société, met hors de doute qu'il se réalisera bientôt dans la direction occidentale de la Prusse une communication non interrompue de chemin de fer d'environ 100 lieues allemandes. Ceci est une garantie qu'on trouvera des capitaux suffisants pour les deux projets de chemin de fer, celui du Rhin et du Weser et celui de Cologne à la frontière, dont les travaux préparatoires sont déjà terminés, et dont la construction est très prochaine.

Nous apprenons en outre de bonne part que d'autres modifications favorables aux conditions générales stipulées par le gouvernement, seront encore publiées au premier jour.

D'après les dispositions prises par le gouvernement prussien à l'égard des chemins de fer, il paraît qu'il se réserve le droit de les racheter.

Un pont suspendu, destiné au service du chemin de fer de Londres à Birmingham, s'est rompu accidentellement et a tué l'ingénieur qui était occupé à inspecter les travaux; quatre ouvriers ont été blessés.

L'Emancipation annonce que M. Arnold de Thiér, fils, de Hodimont-lez Verviers, vient d'être nommé attaché à la légation belge à Madrid. Nous savons que M. Thiér ne recevra aucun traitement en cette qualité et qu'ainsi ces fonctions sont purement honorifiques. (J. de Verviers.)

L'Observateur, dont nous avons reproduit la petite note, a fait un brillant éloge du portrait d'roi, gravé sur cornaline par M. Jehotte père, de Liège. Nous apprenons que

ni chercher un mieux qu'on dit ennemi du bien. Aussi a-t-il réussi. Il aurait pu seulement ralentir la marche de sa plume quand elle l'entraînait hors de son domaine, comme il lui est advenu par intervalles, et oublier un peu son piano en écrivant l'orchestre; car rien de plus dissemblable que ces deux instruments. Ce n'est pas que je veuille faire une guerre injuste et partielle aux compositeurs pianistes; c'est loin de ma pensée. Beethoven, Gluck, Weber et Meyerbeer, étaient de grands virtuoses sur le piano, je le sais; mais ce talent ne les a pas empêchés de jouer de l'orchestre d'une subline façon. Et c'est à suivre leurs traces qu'on aurait voulu voir M. Niedermeyer s'appliquer davantage. Quoiqu'il en soit, plusieurs morceaux de sa partition, tel que le trio du second acte, la sérénade du premier, le trio du troisième et une bonne partie de la belle scène à Ste-Marie, Majeure, ont été fort goûtés à la première audition. Je reprocherai seulement au compositeur, à propos de ce final, d'avoir joué sur les mots, quand sous le vers:

On entendra des pleurs et des gémissements,
il a fait gémir les violoncelles à l'orchestre. En supposant d'abord que le poète eût dit: on entend, au lieu de: on entendra; cette imitation eût été peu digne du sujet auquel elle s'applique; puisqu'il s'agit des gémissements affreux de la foule éperdue que la justice divine précipite aux abîmes, et non pas de la plainte touchante d'un être affligé de quelque souffrance ordinaire. Ensuite il n'est pas question de cela; c'est une prophétie effrayante que le poète met en ce moment solennel dans la bouche de Stradella:

S. M. vient de faire remettre à cet artiste un généreux témoignage de sa satisfaction.

Pour faciliter l'enchaînement des chemins de fer d'Ortende et Lille, l'on sera forcé de détourner une partie de l'Escaut près de Cabaret le Strop, ces travaux seront exécutés avec tant de promptitude qu'on espère que l'ouverture pourra avoir lieu au mois d'août prochain.

(Gazette Van Gend.)

Le Précurseur d'hier signale un fait qui ne peut manquer de donner lieu aux recherches les plus actives. Six lettres du 3 au 27 février, adressées par MM. Defosse et comp., banquier à Bruxelles, à M. Aug. Morel, directeur des compagnies commerciales d'assurances à Anvers, et dont quatre d'entr'elles renfermaient 14,500 fr. de valeurs à vue ou à court es échéances, ne seraient pas parvenues à leur destination. Ces lettres auraient été confiées à la poste. La fait de la disparition de six lettres adressées par la même maison au même destinataire ne permet guère de croire que l'administration des postes soit pour quelque chose dans cette soustraction. Cet événement n'en est pas moins fort extraordinaire et nous tiendrons nos lecteurs au courant de ce que nous apprendrons à ce sujet. Inutile d'ajouter que les avis nécessaires ont été répandus pour arrêter s'il en est temps encore le paiement des effets.

La prison de Manheim, qui renfermait une vingtaine d'étudiants prévenus de délits politiques, a éprouvé le même sort que celle de Francfort: tous les détenus de cette prison, sans distinction, se sont évadés avec les geôliers.

Mozart doit obtenir un monument à Prague. — Son mot: Les Bohémiens me comprennent à principalement contribué à faire naître ce projet. Ce grand compositeur se plaisait à Prague, et c'est pour cette ville qu'il écrivit Don Juan et Titus. M. le chevalier de Rittesberg, M. le directeur du conservatoire de musique, Denis Weber, et M. le maître de chapelle de l'église St Wit, se sont placés à la tête du comité chargé de recueillir les souscriptions.

DES ÉCOLES D'ADULTES.

Le conseil communal vient de décréter l'ouverture de deux écoles de femmes adultes, qui, jointes aux écoles industrielle et préparatoire pour hommes, compléteront le système d'instruction gratuite offerte par la ville à ses habitants.

Le conseil a voté les dépenses nécessaires à ces écoles avec un zèle que l'on ne saurait trop louer; mais une disposition, adoptée dans le règlement provisoire, menace de vicier de la principe cette institution.

Comme écoles d'adultes, ces établissements ne doivent recevoir que des adultes; on a fixé généralement, dans ces écoles, l'âge d'admission à treize ou quatorze ans; d'abord, pour éviter que des enfants à l'âge de s'instruire ne désertent les écoles primaires; en second lieu, pour empêcher que des personnes d'un âge mûr ne répugnent à s'asseoir sur les mêmes bancs que de jeunes enfants.

Le premier de ces motifs est péremptoire: on ne saurait remplacer convenablement, par un enseignement de deux ou trois heures par semaine, les leçons des écoles primaires qui se tiennent tous les jours, et pendant la majeure partie de la journée. Outre l'importance des matières enseignées, rien ne remplace la discipline qui ne fait sentir ses effets que par une longue fréquentation. C'est à cela seulement que se réduit à peu près l'éducation publique donnée aujourd'hui aux enfants de la classe ouvrière. Quelque insuffisant que soit ce moyen, il est indispensable de ne pas le négliger.

Nous savons que l'on objecte que, dans les villes manufacturières, beaucoup d'enfants au dessous de l'âge de treize ans, sont employés lucrativement dans des ateliers; c'est un mal, c'est sacrifier évidemment, au détriment des pauvres enfants, les avantages de l'avenir à ceux du présent. Il faut donc bien se garder de favoriser cette tendance; il vaudrait mieux la combattre, comme en Angleterre, au moyen de lois qui défendent d'admettre dans des ateliers des enfants trop jeunes, ou de les occuper pendant un temps trop prolongé.

Le second des motifs qui ont fait fixer l'âge d'admission à treize ans n'est pas moins puissant. Il n'y a rien qui dégrade et humilie tant un ouvrier de 20 à 30 ans, que de voir des bambins de 10 et de 12 leur en remonter, et par la flexibilité de leurs organes les devancer le plus habituellement. Il faut se garder même, dans les écoles d'adultes organisées d'après le mode d'enseignement mutuel, d'employer à l'instruction des élèves de la classe du soir les moniteurs de la classe du jour. On en a remarqué souvent les mauvais effets.

Indépendamment de la condition de l'âge, il en est d'autres qui ne doivent pas être négligées, surtout dans des écoles

Quand Dieu se lèvera pour rendre la justice,
La terre tremblera jusqu'en ses fondemens.

La grandeur de l'idée poétique, l'intérêt du drame, le but qu'il se propose, et l'effet musical lui-même, exigeaient, ce me semble, que toutes les puissances de l'art des sons concourussent au contraire à produire une immense impression de terreur, capable de remplir de froides larmes les yeux mêmes de l'innocence, et d'arracher le poète aux mains des célébrités qui n'en versent jamais.

Nourri d'une admirable dans cette scène, comme dans toutes les pertes en relief de son rôle, qu'il a conçu en artiste supérieur. Mlle Falcon est toujours la chanteuse énergique par excellence; on a regreté seulement que son personnage fût aussi souvent passif, et que l'action n'ait pas fait aux développements réels de son beau talent assez large part.

Le Journal de Paris émet aussi une opinion très-favorable sur l'œuvre de M. Niedermeyer. Voici ce qu'il dit des décorations:

Jamais peut-être l'Opéra n'avait été plus de magnificence, jamais il n'avait prodigué avec plus de largesse ses trésors les plus splendides, jamais il ne s'était efforcé par plus de beautés entassées de nous faire vivre durant cinq heures sous les plus brillants climats, dans les tems les plus poétiques, avec les peuples les plus heureux. Mais aussi ne s'agit-il de rien moins que de Venise et de Rome, de la bénédiction d'un pape et du mariage d'un doge avec la mer. Nous devons donc avant tout déclarer que reconstruire un siècle tout entier

de femmes adultes. Il est essentiel qu'aucune jeune fille ne soit admise sans un certificat de bonnes mœurs, délivré par le commissaire de police du quartier ou par le curé de la paroisse.

Un temps précieux pourrait être employé à l'instruction des élèves; c'est la journée du dimanche. Il est entendu qu'il n'y aurait rien d'obligatoire dans la fréquentation de ce jour; mais nous sommes assurés d'avance que l'on ne saurait, après les offices religieux, faire un meilleur usage de son temps.

C'est après demain qu'a lieu la première représentation de la Juive. L'administration n'ayant pu s'arranger avec Mme. Vadé, pour le rôle d'Eudoxie qui ne fait point partie du répertoire de notre forte première chanteuse, ce personnage sera rempli par une artiste étrangère à notre troupe dramatique. Celui de Rachel est destiné à Mme. St-Auge. M. Richelme paraîtra sous les traits du juif Eléazar. M. Bouchy représentera le cardinal Brogni, président du concile de Constance, et M. Léon Chapelle, le prince Rodolphe.

Tout le monde a déjà lu sans doute le libretto qui a servi de thème à M. Halévy. On sait que le prince Rodolphe s'est introduit chez le juif Eléazar en se faisant passer pour israélite, et il s'est fait aimer de Rachel qui passe pour la fille du juif. Mais il est bientôt reconnu comme le mari de la princesse Eudoxie. Rachel, pour se venger du parjure, vient déclarer au concile que le prince Rodolphe a eu commerce avec une juive, crime que les lois de l'époque punissent de mort. Cependant Rachel, vaincue par les supplications et les larmes d'Eudoxie, rétracte sa première dénonciation, elle sauve la vie du coupable et périt seule dans les flammes du fatal bûcher. Mais bientôt le cardinal Brogni, autrefois magistrat séculier, époux et père, apprend que la victime est sa propre fille, sauvée jadis d'un incendie par Eléazar. Le juif l'a sacrifiée à son farouche fanatisme et aussi à la vengeance qu'il veut exercer contre les chrétiens.

Il est inutile de répéter que la splendeur de la mise en scène a dépassé, dans cet ouvrage, ce qu'on avait vu jusqu'ici sur la grande scène de l'Opéra.

CONSEIL COMMUNAL. — DISCUSSION DU BUDGET.

Séance du 8 mars. — Absens : MM. Tombeur et Hanquet. Après la lecture et l'approbation du procès-verbal, on continue la discussion des dépenses extraordinaires du budget.

Dans la crainte d'être fastidieux, nous ne citerons, à l'exemple de ce que nous avons fait pour la dernière séance, que les articles nouveaux et ceux déjà votés dans le courant de l'année dernière, pour le cas où ils auraient été l'objet de quelque observation intéressante.

§ VI. Bâtiments militaires.

Une somme de 62,180 fr. est portée comme à compte des dépenses qui restent à faire pour achever la caserne des Ecoles. Le conseil espère obtenir cette avance du gouvernement; dans le cas où elle serait refusée d'une manière définitive on pourrera à la dépense par une demande d'allocation spéciale, attendu que cette somme de 62,180 francs figure également en recette comme éventualité.

§ VII. Petite voirie.

Art. 298. L'élargissement des abords de l'entrepôt, près de St-Thomas, édifiée de la maison n° 369, rappel de 1835, 5,000 fr.

Nous rappellerons que cette amélioration si vivement réclamée par les habitants du quartier du nord, et qui dans l'intérêt de la circulation pour l'entrepôt, est suspendue par le refus obstiné que le ministre a fait d'autoriser l'édification de cette maison jusqu'à ce que l'administration locale ait décidé que tous autres travaux devaient être terminés.

On a de nouveau adressé des observations au gouvernement. Au sujet d'un supplément de crédit pour payer une plus grande partie de la place de la comédie que celle qui est prévue au budget de 1836, M. Lefebvre a demandé que l'on pavât une petite parcelle du terrain qui se trouve près de la maison Pirnay.

Art. 319 (indemnité au sieur Jacob pour 16 1/2 mètres carrés de terrain que la ville aurait dû lui céder) est ajournée, la somme portée au budget ne suffisant pas, si l'on n'appelle pas d'un jugement de première instance.

M. Galand fait ressortir la nécessité de démolir la maison au tournant de Hocheport; cet endroit est toujours encombré et a déjà occasionné plusieurs malheurs. L'allocation est portée au budget de 1836, et le collègue est prié de terminer cet objet avant la fin de l'exercice, c'est-à-dire avant le 1er juillet 1837.

C'est en vain que quelques membres prétendent que la rue est grande voirie et que la dépense ne peut être faite avant une certitude de l'intervention du gouvernement. Les fonds sont faits, et l'amélioration est trop urgente pour qu'on tarde un instant à l'exécuter.

Chapitre 2. — § 4. Bienfaisance.

La société libre de bienfaisance n'existant plus, on a raié l'allocation de 500 fr. qui lui étaient alloués.

Art. 339. Supplément d'indemnité de logement aux desservans de St-Antoine, St-Vincent et St-Gilles.

Par la délibération du 3 juin ci dessus énoncée, on n'avait accordé l'indemnité due aux desservans qu'à partir de la promulgation de la loi communale, mais le conseil convenant que cette loi, en maintenant les lois existantes et particulièrement le décret de 1809 qui faisait à la commune une obligation de payer cette indemnité, a, en quelque sorte, rapporté la décision prise en 1834, de ne plus la considérer comme une charge communale; par une conséquence ultérieure a alloué la somme ci-dessus comme rappel de ce qui était dû pour deux ans et trois mois (du 1er janvier 1834 au 1er avril 1836).

costumes et paysages, recréer une nature déjà appauvrie, quoique belle et éclatante encore, rendre à un ciel qui pâlit son éclat primitif, à des horizons qui se déplacent leur antique harmonie, c'est là, indépendamment des accessoires qui constituent d'ordinaire un opéra (nous disons ici accessoires à dessein), c'est là vraiment une œuvre digne des applaudissemens du public et des éloges de la critique, si sévère et exigeante qu'elle soit. Pardonnez-nous en faveur de ces considérations préliminaires d'avoir interverti l'ordre immémorial des affiches et d'avoir placé les décorateurs avant le musicien et le poète.

M. Gardel, un des premiers chorégraphes de son temps et dont les ouvrages vivent encore dans les souvenirs, vient d'éprouver une perte cruelle. Son fils M. Pierre-Henri Gardel, major de cavalerie et officier de la légion d'honneur, est mort des suites d'une affection de poitrine, à Montmartre où il habitait. Outre ses qualités, le fils de M. Gardel jouissait d'un noble privilège : il portait, sur la figure, le plus beau coup de sabre de l'armée... d'une oreille à l'autre. Cela nous rappelle que le maréchal Lannes disait à un officier aussi vaillamment décoré : « Monsieur, vous être bien heureux; il y a quinze ans que je me bats, sans pouvoir en obtenir autant. » Les yeux sont couchés.

Au moyen de cette disposition, la contestation portée devant les tribunaux entre la ville et les desservans viendra à cesser.

On suspend l'article qui concerne le subsidé à la fabrique de Saint-Antoine (4000 fr.). Selon M. Dethier, qui a examiné l'affaire, l'allocation est trop faible.

Les subsidés des fabriques de Ste. Foi (1000 fr.) et de Ste. Walburge (1,782 fr.), ne seront mandatés qu'après une délibération spéciale du conseil, dans laquelle on examinera si les sommes doivent être accordées telles qu'elles sont portées.

Art. 319 Supplément de traitement à deux vicaires de St. Nicolas, fr. 270.

Jusqu'en 1834 on avait porté un traitement supplémentaire pour 15 vicaires, mais le 18 décembre 1833 le Conseil a rejeté cette allocation attendu que l'art. 117 de la constitution en fait une dépense de l'Etat.

Le traitement de 500 francs accordé par la loi sur la matière ne suffit pas, il y a donc lieu pour l'église de St. Nicolas qui n'a pas de ressources, de leur donner un supplément et de le mettre à la charge de la ville.

Art. 350 Subsidé à l'église de St. Pholien, pour restauration de tableaux, fr. 200.

Cette église renferme un tableau de Bertholet qui est d'un grand prix. Les ressources de la fabrique n'étant pas suffisantes pour le restaurer, la somme ci-dessus a été votée à la condition que la fabrique mette ce tableau à la disposition des élèves de notre académie et fasse en cas d'aliénation, le remboursement des 200 frs. à la ville.

On ne maintiendra pas cette allocation, mais on ajoutera les 200 frs. à l'art. 161 du budget relatif à l'achat de modèles pour la future académie.

La séance publique est levée.

BIBLIOGRAPHIE.

Nous avons, à diverses reprises, appelé l'attention de nos lecteurs sur les publications du Muséum littéraire qui s'imprime à Bruxelles, et dont M. Jamar est éditeur. La 4^e série vient d'être complétée; elle se compose des ouvrages suivants: la vieille Fille, par Balzac; Sathaniel, par Frédéric Soulié; Anne de Boleyn, par Paul de Musset; le Conseil de guerre, par Bergounioux; le Château de St-Germain, par H. Arnould (Mme. Ch. Reybaud), et les Illusions perdues, par Balzac.

Les publications de cet ouvrage ont lieu par série de 10 volumes; il en paraît un tous les dimanches. En souscrivant l'on n'est pas obligé de prendre les séries déjà publiées, il suffit de souscrire pour dix volumes à paraître. Le prix de cette souscription est de 7 fr.; pour cette modique somme, le souscripteur obtient 5 à 6 ouvrages nouveaux, dont le prix à Paris est de 75 fr.; mais cette modicité de prix n'influe nullement, nous devons le dire, sur les autres conditions de succès qu'exige toute publication littéraire; le Muséum se fait remarquer par un bon choix d'ouvrages, par une belle exécution typographique, et par la promptitude que met l'éditeur à reproduire les meilleurs nouveautés dans toute leur primeur.

Le succès obtenu par le Muséum littéraire, prouve assez que le public a su apprécier tous les avantages de cette entreprise; qu'il continue donc à la soutenir, car c'est le seul moyen de se soustraire à l'obligation de payer les livres à leur ancien taux.

Port d'Ostende. — Pendant le mois de février sont entrés au port d'Ostende, avec des chargemens divers, y compris les bateaux à vapeur, et non les chaloupes de la grande pêche, 48 navires, ensemble d'un tonnage de 5034 tonneaux, savoir :

19 belges, 23 anglais, 5 français, 1 norvégien. Pendant le dit mois, sont sortis du port, y compris les bateaux à vapeur, 48 navires, d'un tonnage de 4,762 tonneaux, savoir :

20 navires belges, 22 anglais, 4 français, 2 hanovriens. Le nombre des voyageurs débarqués à Ostende, venant de l'Angleterre, en 15 voyages par bateaux à vapeur et non par bâtimens à voiles, s'est élevé, pendant le mois de février, à 90 passagers.

Celui des voyageurs embarqués à Ostende pour l'Angleterre, en 17 voyages, par les mêmes moyens, s'est élevé, pendant ledit mois, à 153 passagers.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 6 MARS.

Naissances : 7 garçons, 5 filles. Décès : 3 garçons, 4 filles, 5 hommes, 1 femme, savoir : Barthélemi Joseph Marquet, âgé de 65 ans, tisserand, derrière les Potiers, époux de Marie Louise Delbourc — Joseph Louis Bonanome, âgé de 41 ans, tourneur en bois, faubourg St. Gilles, époux de Jeanne Boulboule. — Hubert Minguet, âgé de 44 ans, bachelier, domicilié à Barvaux, époux de Marie Jeanne Artus. — Jean Joseph Happart, âgé de 42 ans, menuisier, rue Pont St. Nicolas, époux de Jeanne Lambertine Marnette. — André Spingler, âgé de 40 ans, ébéniste, derrière Ste. Catherine, veuf de Marie François — Marie Joseph Bonnevillie, âgée de 31 ans, journalière, rue Grande-Bèche.

Du 7. — Naissances : 5 garçons, 2 filles. Décès : 1 fille, 1 homme, 2 femmes, savoir : Jean Hakin, âgé de 57 ans, journalier, rue Large, époux de Marie Catherine Servais. — Marie Barbe Pierre, âgée de 68 ans, sans profession, rue St. Nicolas en Glain, veuve de Ch. L. Lecrompt. — Anne Catherine Josephine Hubert, âgée de 35 ans, sans profession, derrière St. Martin, épouse de Alex. Sébastien Geriveau.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

On lit dans la Gazette des Tribunaux :

Ah! ça, dam, écoutez donc, mes braves et bons messieurs, permettez un peu, je vas vous dire : voilà tout uniment la chose. J'avais lu un petit coup sur le soir et je m'en retournais chez moi sans chandelle. Là, plus bon à rien du tout, je me dis : mon farceur, faut te coucher sans souper, tout de suite; bon, me v'là coché. Ah, ben, ouiche, je pouvais pas dormir. Je me renuais bien comme un poisson dans la poêle à frire sans trouver de bonne place. C'est pourquoi que j'ajoute : mon garçon, tu peux pas dormir, à ce qu'y paraît, mais faut faire autre chose; bon, là dessus je me mets à chanter tout seul dans mon lit des chansons de société très honnêtes et que répètent toutes les dames, parce que d'abord je n'en connais pas d'autres. Tout en chantant, v'là que je m'endors moi-même, comme autrefois quand j'étais en nourrice; bon, le lendemain, je pense plus à rien, en disant un petit bonsoir en rentrant, à la mère Bobinet, ma voisine; j'y rencontre ma commère Jacqueline à qui que je dis : ça vous va-t-il, un petit verre de doux. Ça passe toujours.

Nous étions donc là bien tranquilles quand le grand voisin vient demander la permission d'allumer ce qu'il appelle son feu, mais ce qu'est mieux connu sous le nom de chandelle. Me voyant, m'apostrophe aussitôt. Ah! ça, dites donc, pourra-t-on dormir ici à c'te nuit. — Pourquoi pas, mon voisin. — C'est que si vous chantez comme l'autre, c'est embêtant pour les autres, tout de même. — Allons, allons, voisin, vous avez tort. Quand vous battez votre bourgeois, toutes les nuits, que la maison entière

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Vendredi 10 mars 1837, abonnement et entrées de faveur généralement suspendus, la première représentation de la JUIVE, grand opéra en cinq actes, orné de quatre nouveaux décors, costumes et armures confectionnés d'après les modèles de Paris.

Prix des places :

Premières, 5 f.; premières-secondes, 3 f.; secondes, 2 f. 26; parquet militaire, 3 f.; parterre, 1 f. 75; amphithéâtre, 75 c.

ANNONCES.

Société d'harmonie.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DIMANCHE 12 MARS, De 11 heures à midi, au foyer du Théâtre Royal,

Pour apurer le compte de 1836, voter le Budget de 1837; et procéder au remplacement de trois Commissaires sortans. Le secrétaire, J. L. MOTTARD. 429

UN DOMESTIQUE,

Muni de bons certificats, sachant conduire et panser les CHEVAUX, peut se présenter place St. Pierre, n° 872. 433

APPARTEMENT A LOUER, rue de la Cathédrale n° 3. 415

On cherche un SUBSTITUANT pour la milice. S'adresser entre dix heures et midi, Place St-Jean, numéro 821. 392

A LOUER, à un prix modéré, un JOLI QUARTIER GARNI INDÉPENDANT, de quatre pièces, au pied de Pierreuse, n° 330. 380

GRAND CONCERT

VOCAL ET INSTRUMENTAL

Qui sera donné le mercredi 8 mars 1837,

Par les Artistes de l'Orchestre, au bénéfice de Madame veuve Lambert MASSART, ex-second maître de musique du théâtre, qui vient de mourir en laissant cinq enfans en bas âge.

PREMIÈRE PARTIE.

- 1. Ouverture de Guillaume Tell, par Rossini.
2. Air varié pour le trombone, exécuté par M. Daloz.
3. Air du Maître de Chapelle, chanté par M... amateur.
4. Premier Concerto pour la clarinette, composé par Bernard Crusell, exécuté par M. Lhoest, premier prix du Conservatoire.
5. Chœur d'Eurionthe, par Weber, chanté par MM... amateurs.
6. Duo du Pré-aux-Clercs pour piano et violon, exécuté par M. Ledent et Albert Seigne.

DEUXIÈME PARTIE.

- 7. Ouverture et Marche Triomphale, par Ries.
8. Cinquième air varié pour le violon, par de Bériot, exécuté par Albert Seigne.
9. Romances chantées par M. V..., amateur.
10. Fantaisie pour la flûte, composée et exécutée par M. L. Christophe.
11. Chœur de Crociato, par Meyerbeer, chanté par MM... amateurs.
On peut souscrire chez M. LIBERT, faubourg St-Léonard n° 49, et chez M. MONARD, rue des Célestines, ainsi que chez le Concierge de la Société d'Émulation.

Prix de la souscription : 2 frs. pour les cartes de cavaliers, et un franc pour les cartes de dames.

Le billet à l'entrée se payera 3 frs.

en est sur son séant, je ne me plains pas, au contraire; par conséquent, si vous battez toujours, moi je n'ai chanté qu'une fois, vous m'en redonnez encore. A ces paroles de paix et de conciliation, ce n'était plus un homme, mais un féroce déchainé, qui, laissant sa chandelle, prend son tranchet et me l'enfonce dans la cuisse, dont voilà encore la plaie. J'ai fait quinze jours d'hôpital, après la perte de plusieurs bouillons de mon sang.

Le voisin. — Y paraît que vous avez fini, puisque vous fermez la bouche; alors moi je la r'ouvre, rien de mieux comme ça que de s'avertir et de s'entendre.

M. le président. — Sans entrer dans des digressions inutiles, avez-vous ou non porté un coup de tranchet à cet homme?

Le voisin. — Je ne suis entré nulle part que pour allumer mon rat.

M. le président. — Mais où êtes vous allé prendre votre tranchet? Le voisin. — Dans ma chambre qui par bonheur était entr'ouverte, parce que ce diable là était joliment à mes trousses.

M. le président. — Eh bien! alors au lieu de prendre votre tranchet, vous eussiez beaucoup mieux fait de fermer votre porte au nez de cet homme.

Le voisin. — Mais la nécessité ne raisonne pas, et puis faut dire que tous les deux nous avions peut être un peu plus levé le coude que ne comporte l'ordonnance.

Le tribunal condamne le voisin à six jours de prison.

AVIS IMPORTANT.

Le public est informé que la VENTE DE CHÊNES et autres ARBRES dans les bois Bertrand Fontaine, communes de Marchin, Mavelin et Mélard, commune de Ben Ahin, près de Huy, appartenant à M. le baron DE BARÉ, rentier audit Huy, annoncée pour le 16 mars 1837, à 11 heures du matin, est de nouveau REMISE AU TRENTE MÊME MOIS à la même heure.

A LE VENDRE CHATEAU NEUFCHATEAU

SITUÉ COMMUNE DE NEUFCHATEAU, CANTON D'AUBEL, AVEC JARDINS, BOSQUETS, ETANGS, D'une contenance de 3 HECTARES 30 ARES environ, PLUS

UN CORPS DE FERME, Y ATTENANT, AVEC GRANGE, ECURIE, ETABLES ET ENVIRON 31 HECTARES 55 ARES 71 MILLIARES

VERGERS, PRÉS ET TERRES labourables en dépendant, Le tout situé en ladite commune de Neufchâteau.

Cette belle propriété, dont le château est construit dans le meilleur goût, est SITUÉE A UNE DEMI LIEUE DE LA GRANDROUTE DE BATTICE A MAESTRICHT et jouit de nombreuses et faciles communications avec la ville de Liège.

S'adresser pour plus amples renseignements en l'étude à Liège, rue Féronstrée, N. 588, de M. GILKINET, notaire, et à M. GILLEN, bourgmestre de la commune de Housse.

LOCATION AUX ENCHÈRES.

MARDI 14 Mars 1837, à 2 heures très-précises, au cabaret portant l'enseigne du Coq, au pied de la Montagne, à Tilleul, LA SOCIÉTÉ ANONYME des hauts fourneaux, usines et charbonnages de SCLÉSSIN, fera procéder par le ministère du notaire DÉLEXHY, à la location aux enchères

D'UN VIGNOBLE SIS A TILLEUL

QUINZE HECTARES DE TERRES LABOURABLES, Situées à Scléssin, qui seront divisées par parcelles.

JEUDI, 9 de ce mois, à 2 heures de relevée, on vendra, définitivement et sans réserve de surenchère, en l'étude du notaire PAQUE, à Liège,

UNE BONNE ET SPACIEUSE

MAISON.

SISE A LIÈGE, RUE PIERREUSE, N. 370,

Composée de sept pièces, avec Cour, deux Caves, Puits, Citerne, UN BATIMENT derrière, avec four et une entrée par la rue Volière.

AVIS.

Le gouverneur de la province de Liège porte à la connaissance du public qu'il sera procédé, le 16 mars courant, par devant le conseil d'administration, à Anvers, à l'adjudication de la FOURNITURE d'une partie de BOIS DE CONSTRUCTION, FERS, MÉTAUX, DIVERS OUTILS ET INGRÉDIENS.

Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu, est déposé au bureau militaire de l'administration provinciale à Liège, où il peut en être pris connaissance.

Le 15 Mars courant, à dix heures du matin il sera procédé à NANDRIN, à l'adjudication au rabais de L'ÉGLISE de cette commune.

Le cahier des charges est déposé à la maison pastorale. 398

UN OUVRIER TYPOGRAPHE peut se présenter au bureau de cette feuille.

BOUGIES DIAPHANES.

On vient de recevoir chez Gillon-Nossent, rue du Pont d'Île, n. 32, un assortiment complet de BOUGIES DIAPHANES, première qualité, ainsi que de bougies engaire. On les vend au plus juste prix.

A VENDRE OU A LOUER

UNE BELLE ET TRÈS SPACIEUSE

MAISON DE COMMERCE,

SISE RUE ST SEVERIN, N. 31.

Composé de plusieurs corps de bâtiment très propres à une fabrique, dont le derrière aboutit à un ruisseau, et jouissant en outre de deux issues, une rue Kocraimont et une autre avec porte cochère rue de Moulin S'adresser au sudit no. En cas de vente l'acquéreur aura toute facilité pour le paiement

FAILLITE

GUILLAUME PLUMIER-MALHERBE.

LES SYNDICS PROVISOIRES à la FAILLITE de Guillaume PLUMIER-MALHERBE, ci-devant distillateur, demeurant à Liège, feront vendre publiquement par l'huissier FISSETTE, VENDREDI DIX SEPT MARS COURANT, A DIX HEURES

DU MATIN, A la Ferme dite le Château à Herstal,

TOUT LE BEAU

MOBILIER

GARNISSANT LA SUSDITE FERME ET CONSISTANT En Tables, Chaises, Batterie de cuisine, Attirail de labour, dont sept charrettes, trois herses, un rouleau, deux charriots et un tombereau. Quatorze licols de bœuf en chaînes, un canapé en fer, quantité de harnais et d'autres objets trop longs à détailler, parmi lesquels se trouve UNE MACHINE À BATTRE LE GRAIN ayant peu servi et d'une invention toute nouvelle.

ARGENT COMPTANT. P. J. HAMAL, Hyac. OPHOVEN, avocat.

A ladite Ferme il y a une forte quantité de POMMES DE TERRE A VENDRE à main ferme.



EN CHARGE

A

ANVERS

POUR

SMYRNE,

CONSTANTINOPLE

ET

TOUTS LES PORTS

DE LA

MER NOIRE.



LE BEAU BRICK BELGE

MERCURE,

CAPITAINE

J. F. F. SMIT,

POUR PARTIR LE 15 MARS,

Ayant la majeure partie de sa cargaison engagée.

Il expédiera de Constantinople à ses frais, mais non à ses risques, les MARCHANDISES pour la Mer Noire.

S'adresser pour plus amples informations à M. H. SERIGIERS, consignataire à Anvers.

BOURSES.

PARIS, LE 6 MARS.

Table of market prices for Paris, including items like 'Cinq pour cent', 'Trois pour cent', 'Act. de la B. de Fr.', 'Nap. Cert. Falc.', 'Esp. Ardois 1834', 'Esp. D. diff. s. int.', 'Dt. pas. s. int.', 'Belgic. Empr. 1832', 'Banque de Belg.' with their respective values.

AMSTERDAM, LE 6 MARS.

Table of market prices for Amsterdam, including items like 'Holl. Dette active', 'Dito 2 1/2', 'Différé', 'Billet de change', 'Syndic. d'amort.', 'Soc. de comm. P. B.', 'Russie, H. et Cr.', 'Inscr. au gr. livre', 'Certif. à Amst.', 'Pologne. L. fl. 300f.', 'Lots de Rd. 50 f.', 'Espagne. E. Ard.', 'Dito grd.', 'Dette différ. anc.', 'nouveau', 'passive', 'Autriche. Métal. 5.'

ANVERS, LE 7 MARS

Table of market prices for Anvers, including items like 'ANVERS. Det. activ.', 'Emp. de 48 mill.', 'Holl. Dette active', 'Rente remboursab.', 'Autriche. Métall.', 'Lots de fl. 100.', 'de fl. 250.', 'de fl. 500.', 'Polac. Lots fl. 300.', 'Brésil. E. à L. 1834', 'Espag. Empr. 1834', 'D. diff. 1834', 'Dit. p. 1834', 'Dette diff.', 'ANAPLES. Cert. Falc.', 'ÉTAT-RO. Lev. 1832', 'à An. 1834.'

CHANGES.

Table of exchange rates for various locations including 'Amst., c. jours', 'Rotterdam, Idem', 'Paris, Idem', 'Lond. pr. Estr. c. j.', 'Ham. pr. 40 HB. c. j.', 'Bruxelles et Gand.'

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 7 MARS 1837. Les fonds Espagnols ont été assez fermes à notre bourse de ce jour. Ardois ouvert 24 1/4 3/8 et reste 24 1/2 argent jusqu'au 10 courant. Primes à un mois 25 3/4 dont 1 p. c. argent. On a fait peu d'affaires. On dit qu'il y a 3/8 o/o de hausse à Paris sur les Ardois.

BRUXELLES, LE 7 MARS.

Table of market prices for Brussels, divided into 'COURS' and 'ACTIONS'. Includes items like 'Emp. Rotsch.', 'Act. de la S. de C.', 'Act. de la B. de B.', 'Act. C. Sam. et O.', 'Act. des Hauts-E.', 'Act. Charb. Flenu.', 'Act. Banq. fonc.', 'Act. Ch. H. et W.', 'Act. Ch. Sclessin', 'Act. Ch. Lev du F.', 'Act. S. d'Ougrée', 'Act. S. Sars-Lonch.', 'Act. Che de fer.', 'Act. S. de Venne', 'Act. bat. à V. Anv.', 'Act. S. Léona', 'Act. S. Chapelin', 'Act. S. Vermeire', 'Act. Ecl. gaz. rés.', 'Act. S. Raffinerie', 'Act. Verr. Charl.', 'Act. Expl. l'Espér.', 'Act. des Brasseries', 'Act. Librairie H.', 'Act. Typogr. W.', 'Act. Fabr. Tapis.', 'Act. Fabr. de fer.', 'Act. Mutual. ind.', 'Act. C. de Bruges', 'Act. H. F. Monc.'

VIENNE, LE 27 FÉVRIER. Métalliques, 105 1/16. Actions de la Banque, 4375 1/2.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 6 AU 7 MARS. Le koff hanovrien Fran Kes, ven. d'Emden, ch. d'orge. — Le koff hanovrien Caroline, ven. de Rostock, ch. de gr. de nav. — Le koff hanovrien Marianne, ven. de Brême, ch. de café, tabac et pierre ponce, pour Bruxelles. — Le kniphauer Jonge Christoffel, ven. de Cuxhaven, ch. de vieux fer. — Le pleyt belge Orust, ven. de Rotterdam, ch. de sucre. — Le koff hanovrien Hermanus, venant de Bronsbüttel, chargé d'avoine et fer.

PLACE D'ANVERS, LE 7 MARS. Café. — Cette fête assez peu animée depuis quelque temps, attire enfin une demande plus active. Il s'est traité depuis hier environ 500 balles Brésil, dans les prix de 29 à 30; 200 idem St-Domingue de 29 à 29 1/2. Quelques petits lots de cette dernière sorte en bonne qualité ont obtenu 30 cents. Sucre brut. — La vente publique de ce matin a donné un résultat assez satisfaisant. Les 700 caisses Havane exposées ont été adjugées dans les prix de f. 31 1/2 à 10 suivant degré d'avarie. Il s'est en outre traité de la main à la main 250 caisses Java à f. 13, pavillon d'orange, et 400 caisses Havane blond à f. 18 1/4; pavillon national. L'article en général est bien soutenu.

H. LIGNAC; Impr. du Journal, n. 622, rue du Pot d'Or, à Liège.

On s'abonne à Paris, rue d'Alger, n. 10.

JOURNAL DE PARIS

Nouvelle rédaction dirigée par MM. HENRY FONFRÈDE ET JULES LECHEVALIER.

40 FRANCS PAR AN.

BUT : Consolidation de l'établissement de la monarchie constitutionnelle; — combattre l'esprit révolutionnaire; — propager les principes d'ordre et de gouvernement; — défendre les intérêts de la propriété, de l'agriculture, de l'industrie, du commerce; — inspirer aux citoyens l'amour du ROI et de la patrie, le dévouement aux institutions et aux lois.